

COMMUNIQUE DE PRESSE



Bordeaux, le 10 Novembre 2021

HELP ! un nouveau dispositif pour accompagner les chefs d'entreprise en difficulté

Pendant toute la durée de la crise sanitaire, les pouvoirs publics sont intervenus massivement auprès des entreprises pour les accompagner dans ces moments difficiles.

Le réseau des Urssaf s'est en particulier fortement impliqué dans l'accompagnement des auto-entrepreneurs, artisans, commerçants et professions libérales avec des reports, des exonérations de cotisations, des aides financières en lien avec le Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants.

Depuis le mois de septembre, la France assiste à un retour progressif à la normale. Toutefois, des auto-entrepreneurs, artisans, commerçants et professions libérales, fragilisés par une baisse prolongée d'activité et d'autres difficultés personnelles éventuelles, s'exposent à un risque d'aggravation de leur situation.

Pour remédier à cette situation, l'Urssaf, la CPAM, la CAF et la CARSAT s'engagent à apporter une réponse coordonnée aux difficultés spécifiques que rencontrent les chefs d'entreprise et travailleurs indépendants, en déployant une nouvelle offre de service appelée HELP !

Ainsi en **Gironde**, cette nouvelle offre de service commence à se déployer en novembre.

Les organismes de Sécurité sociale ont choisi d'utiliser le logiciel "démarches simplifiées" développé par la Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'Etat.

Ce site internet met à disposition :

- un formulaire,
- une plateforme de dépôt de dossiers,
- un espace d'instruction de dossiers.

Chaque organisme étudiera la situation du travailleur indépendant selon son domaine de compétence et lui apportera **une réponse personnalisée** :

- pour l'Urssaf : la mise en place de délais de paiement, la modulation des cotisations sociales, l'éligibilité à l'action sociale pour les actifs,
- pour la CPAM : un accompagnement aux soins, aux droits, au maintien dans l'emploi, renforcé le cas échéant par l'intervention des assistants de service social de la CARSAT pour les situations complexes d'accès aux soins et les situations de prévention de la désinsertion professionnelle
- pour la CAF: l'attribution de minimas sociaux, de la prime d'activité, de prestations familiales, d'allocations logements, voire de l'action sociale,

Contact presse

Hamida Ait-Lyazidi

Chargée de communication régionale

hamida.ait-lyazidi@urssaf.fr

Twitter : @UrssafAquitaine